



Règlement du Grand jeu « Enquêtes en bibliothèques »

Article 1 : Organismes du Grand jeu

Les bibliothèques du réseau Lire en Belle, qui comprend les bibliothèques de La Mothe Saint Héray, Celles sur Belle, Beaussais-Vitré et Aigondigné, ci-après nommées « Organismes », organisent un Grand jeu dans le cadre du festival « L'Échappée Belle ».

Article 2 : Objectif et thématique du Grand jeu

Le but du Grand jeu est de faire participer les habitants, lecteurs et lectrices à la mise en valeur des bibliothèques du territoire Sud Deux-Sèvres, autour de la thématique de l'enquête policière. Le thème est annoncé sur les affiches du Grand jeu sous l'appellation « Enquêtes en bibliothèques ».

Article 3 : Participant.e au Grand jeu

Toute personne qui participe au Grand jeu sera désignée ci-après « le ou la participant.e ». La participation est gratuite et ouverte à toutes les personnes majeures. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un représentant légal majeur pouvant justifier de l'autorisation parentale. Toute personne ayant participé à l'organisation du Grand jeu est exclue.

Article 4 : Lieu et durée du Grand jeu

Le Grand jeu aura lieu du 6 mars au 16 mai 2026 dans la bibliothèque de chaque organisateur. Le ou la participant.e aura accès à un bulletin de vote qu'il ou elle pourra déposer dans l'une des urnes accessibles entre ces deux dates, aux horaires d'ouverture indiqués pour participer au Grand jeu (voir Annexe 1).

Les dates de début et de fin du Grand jeu sont indiquées sur l'affiche annonçant le Grand jeu, ainsi que sur les sites internet des communes des bibliothèques de Lire en Belle (désignées ci-dessus).

Article 5 : Prix public et publication des résultats

Le ou la participant.e pourra prendre connaissance des résultats lors du tirage au sort indiqué sur l'affiche annonçant le Grand jeu, soit le vendredi 22 mai à 18h30 à la bibliothèque de Mougou (Aigondigné).

La date et le lieu de la remise des lots aux gagnants sont indiqués sur l'affiche annonçant le Grand jeu, soit le samedi 13 juin à la médiathèque de La Mothe Saint Héray.

En cas d'absence, le ou les gagnants seront contactés, par téléphone ou par adresse électronique, pour venir retirer leur lot dans une des bibliothèques de Lire en Belle (désignées ci-dessus) aux horaires d'ouverture indiqués.

Article 6 : Annulation du Grand jeu

Les organisateurs s'autorisent à annuler le Grand jeu s'ils le jugent nécessaire, sans aucun droit à dédommagement de quelque nature que ce soit pour le, la ou les participant.e.s.

Article 7 : Respect et acceptation du règlement

La participation vaut acceptation du règlement et des décisions des organisateurs qui seront définitives. Le non-respect du présent règlement entraîne de facto le retrait du bulletin de vote proposé par le ou la participant.e.

Article 8 : Consultation du règlement

Le règlement peut être consulté sur le site de la médiathèque de Celles-sur-Belle, soit <https://mediatheque-cellessurbelle.fr/>.

Article 9 : Coordonnées des participants

Du seul fait de sa participation au Grand jeu, le ou la participant.e autorise les organisateurs à utiliser ses nom, prénom, numéro de téléphone et adresse électronique, sans que cette utilisation puisse conférer aux gagnants un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du ou des lots gagnés.